

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2023

Ouverture de séance : 20H12

Présents : SERGE CETTOLO, MARTINE ULIAN (1er ADJOINTE), NADEGE LEPORT, REBECCA RENSTAD, ERIC MARGONTIER, PATRICK FRATTELLI, MYRIAM CENEDESE-CONDOM.

Absents excusés : VINCENT PERIER (2ème ADJOINT), MURIELLE GARCIA, SANDRINE RUBIO, JEAN GUY RIBERA.

Secrétaire de séance : MYRIAM CENEDESE-CONDOM

Procurations de vote : M. PERIER Vincent a donné procuration à Mme CENEDESE-CONDOM Myriam

Mme GARCIA Murielle a donné procuration à Mme ULIAN Martine.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu précédent
- Modalités et tarifs de location de la salle des fêtes
- Travaux sur la RD 511 – Plan de financement
- Distribution des colis de Noël
- Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu précédent

Le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Modalités et tarifs de location de la salle des fêtes

Suite à un incident relatif à une location récente de la salle incluant le « forfait ménage » (salle restituée dans un état déplorable) il est proposé la suppression du forfait ménage, la salle devant être restituée dans le même état que l'état des lieux entrant. A défaut le chèque de caution sera encaissé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les conditions financières de location de la salle de fêtes comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décident** d'appliquer, à compter de ce jour, les conditions suivantes :

		TARIFS
Particuliers	Habitants	180 €
	Extérieur	450 €
	HABITANTS / ½ journée du lundi au jeudi midi	25 €
	HABITANTS / Journée complète du lundi au jeudi midi	50 €
Associations	Sur la commune	A titre gracieux
	Extérieur	150 €
Entreprises	Sur la commune	550 €
	Extérieur	550 €
Organisme public		A titre gracieux

- Une caution de 150 € est demandé aux particuliers, aux entreprises et aux associations lors de la réservation de la salle.
- Un état des lieux sera effectué à l'entrée et à la sortie, si l'état des lieux n'est pas satisfaisant, le chèque de caution sera encaissé.

3- Travaux sur la RD 511 – Plan de financement

En fonction de ce qui a été demandé par le Département, M. PEREZ a transmis une décomposition du prix global et forfaitaire extrêmement sommaire.

Lundi 2 octobre 2023, lors d'une réunion d'information organisée par la Communauté de Communes à la demande du Préfet, il a été confirmé l'enveloppe déterminée pour la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 22 millions d'euros pour le Département.

Il faut donc monter le dossier de demande de DETR sans tarder (demande de positionnement dans un premier temps) sur la base de l'estimatif de travaux transmis par M. PEREZ (364 871,32 € HT).

Dans un second temps, sur la base du chiffrage définitif de M. PEREZ qui est annoncé pour fin novembre, nous aurons à décider si nous continuons dans cette demande en fonction du coût définitif estimé, du montant des subventions et des capacités financières de la commune.

Les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à transmettre la demande de positionnement relative à la Dotation d'équipement des territoires ruraux

4- Distribution des colis de Noël

Il est demandé de se prononcer sur l'opportunité de continuer à distribuer les colis pour les personnes âgées et d'étendre le dispositif aux enfants scolarisés en primaire.

Un débat sur les cadeaux aux enfants s'instaure : il est décidé qu'il est préférable de financer une intervention pour le Noël organisé par le comité des fêtes le 2 décembre 2023 de type clown sculpteur de ballons.

Quant aux colis pour les personnes âgées il est décidé de continuer.

5 - Questions diverses

Il est proposé comme date pour les vœux du Maire le samedi 6 janvier 2024 à 18h.

Dispositif à ultrasons pour les pigeons : personne n'est susceptible d'en prêter ; le coût d'achat est de 680 € HT. Avant de décider de l'achat, M. le Maire va se renseigner auprès d'utilisateurs et nous rendre compte.

Fin de séance : 22h05

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération n°1	Modalités et tarifs de location de la salle des fêtes	Approuvée à l'unanimité
------------------	---	-------------------------

Le Maire,
M. SERGE CETTOLO

Le secrétaire de séance,
Mme MYRIAM CENEDESE-CONDOM